

**Compte-rendu du Bureau Délibératif**  
**Mardi 21 janvier 2020**

N°	Rapporteur	Intitulé	Exposé des motifs	Délibération	Vote
1	M. TROGRIC	<p align="center"><b>Modification du Régime indemnitaire Valorisation du travail exercé le dimanche, la nuit et les jours fériés</b></p>	<p>L'adoption du règlement intérieur par le bureau communautaire en date du 9 juillet 2019 a permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'évolutions autour de la question du temps de travail. Pour l'ensemble des agents concernés par des heures supplémentaires effectuées le dimanche, la nuit (entre 22h et 7h du matin) ou les jours fériés, la valorisation est mise en œuvre par l'attribution d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) ou par un repos compensateur majoré.</p>	<p><b>DECIDE</b> de modifier le régime indemnitaire, de valoriser le travail exercé le dimanche dans une part d'IFSE supplémentaire ou à défaut une part d'IAT supplémentaire et de valoriser le travail supplémentaire les jours fériés par l'attribution de l'IHTS au taux majoré de 66% de l'heure supplémentaire pour les cadres d'emplois susceptibles de percevoir l'IHTS et enfin de valoriser le travail exercé en heures supplémentaires le dimanche et la nuit par l'attribution de l'IHTS à hauteur respectivement d'un taux majoré de 66% et de 100% d'une heure supplémentaire.</p> <p><b>INDIQUE</b> que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.</p>	<p align="center"><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p>
2	M. TROGRIC	<p align="center"><b>Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I) : Avenant n°2 avec le bureau d'études</b></p>	<p>La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a prescrit l'élaboration de son PLU-I et en a fixé les objectifs lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015. Le marché a été attribué au bureau délibératif du 13 septembre 2016 au groupement VERDi-Guy Taieb Conseil. Au regard des contraintes d'élaboration et du temps qui a été mobilisé pour produire le document et permettre une bonne concertation de l'ensemble des acteurs, il est aujourd'hui nécessaire de proposer un avenant de prorogation de la durée du marché pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cet avenant de prolongation du contrat est sans incidence financière.</p>	<p><b>APPROUVE</b> l'avenant n°2 au marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer l'ensemble des documents permettant sa mise en œuvre. principal.</p>	<p align="center"><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p>

3	M. TROGRIC	<p><b>Travaux d'extension de l'EMI, amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux PMR – Attribution du marché de travaux – lots 1 à 11</b></p>	<p>Par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé le lancement de l'opération d'extension de l'EMI, avec amélioration de la thermique d'été et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il a acté le programme de l'opération, pour un montant de travaux de 1 100 000 €HT. Le 6 novembre 2019, un marché à procédure adaptée, alloti en 12 lots, a été lancé pour ces travaux, hors fourniture et pose de films solaires qui fait actuellement l'objet d'une consultation annexe. Le 15 janvier 2020, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à l'attribution des lots. Le lot 12 relatif aux travaux de contrôle d'accès et incendie est relancé, en raison d'une mauvaise adéquation du cahier des charges de la consultation à la restructuration nécessaire du système existant.</p>	<p><b>DECIDE</b> l'attribution du marché de travaux d'extension de l'EMI, d'amélioration de la thermique d'été et de son accessibilité PMR pour les lots 1 à 11 selon le tableau récapitulatif ci-avant, pour un montant de 1 049 777,18 €HT.  <b>DECLARE</b> le lot 12 sans suite en raison d'une mauvaise définition du besoin et décide de sa relance.  <b>AUTORISE</b> le Président à signer les marchés correspondants.  <b>DECIDE</b> d'inscrire au budget 2020 pour l'opération 201803 les dépenses nécessaires à l'exécution du marché qui commencera dès notification.</p>	<p><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p>
4	M. GRANDBASTIEN	<p><b>Attribution des primes en faveur de l'Habitat Privé</b></p>	<p>Un programme dénommé « Cœur Habitat » œuvre depuis 2014 sur le territoire pour aider à terme à la rénovation de plus de 200 logements privés. Les aides du Bassin de Pompey pour ces enjeux sont calculées sur une base forfaitaire de 15% de la dépense plafonnée à 20 000 € HT. Certains dossiers, en fonction de la spécificité des travaux, peuvent bénéficier d'aides complémentaires ou de déplaçonnement.</p>	<p><b>APPROUVE</b> l'attribution et le versement des aides à l'amélioration de l'habitat privé conformément aux tableaux.</p>	<p><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p>
5	MME HENRY	<p><b>Coordination Enfance Jeunesse Parentalité du Bassin de Pompey : Demande de subvention « Contrat Territoire Solidaire » volet animation territoriale au Conseil Départemental pour l'année 2020</b></p>	<p>Une coordination territoriale Enfance/Jeunesse/Parentalité pour le Bassin de Pompey a été instaurée en mars 2016 par un Comité de pilotage composé d'élus municipaux en charge de la jeunesse, de la CAF, du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, de l'ARS, de l'Education Nationale (IEN Pompey et principaux des collègues), sous la présidence de l'EPCI. En 2020, la coordination enfance, jeunesse, parentalité du Bassin de Pompey poursuivra ses actions dans les domaines définis lors de l'installation. Il est proposé au Bureau Délibératif d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention de 2 000 € sur un budget prévisionnel de 4 000 € auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2020, au titre du Contrat Territoire Solidaire, volet animation territoriale.</p>	<p><b>AUTORISE</b> le Président à déposer auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle une demande de subvention CTS, volet animation territoriale, pour 2020 à hauteur de 2 000 € et à signer tous les documents afférents.</p>	<p><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p>